



Divorce et prestation compensatoire

Par **VEM**, le **17/06/2008 à 12:38**

Bonjour,
Je suis mariée depuis trois ans, sans enfant (régime séparation de biens). J'ai quitté pour cela un emploi où je gagnais bien ma vie en région parisienne. Actuellement, je suis dans l'Est de la France, j'ai un emploi mais nettement moins bien rémunéré qu'auparavant.
Si je divorçais, pourrais-je percevoir une prestation compensatoire ?
Merci...
A bientôt....

Par **jeetendra**, le **17/06/2008 à 14:16**

bonjour, la prestation compensatoire allouée par le juge aux affaires familiales à pour but de compenser la disparité de revenus entre époux, il faut une très grande disparité ou différence de revenus et elle est généralement allouée à un époux qui ne travaille pas, cordialement

Par **VEM**, le **17/06/2008 à 14:30**

Bonjour et merci de m'avoir répondu...
En fait, il y a une disparité d'environ 4000€ (mon mari travaille en Suisse)... Qu'en pensez-vous?
Bien cordialement !